



Direct energie ma trop prelever et ne me rembourse pas

Par **virginieeee**, le **01/07/2013** à **17:11**

Bonjour, depuis plus de trois ans je suis chez direct énergie et j'ai déménagé deux fois entre temps, et là j'ai suivi tout à la règle pour résilier un contrat pour en ouvrir un autre. A ma dernière résiliation l'employeur que j'ai eu au téléphone ma assurer que mon contrat été bien résilier mais finalement deux mois après je me retrouve avec deux contrat et deux facture à payer. Me disant que c'est peut être une erreur je les contacts et il me dise que mon ancien contrat n'a pas été résilier, leurs expliquant la situation je leur demande à être rembourser pour mon ancien contrat ou j'ai bien suivi la procédure de résiliation. Je l'ai ai contacté plusieurs fois, avec toujours la même réponse « je mets une note dans votre dossier et nous vous rappellerons ». A ce jours je n'ai toujours aucunes nouvelles que dois-je faire pour me faire rembourser ??? Car là c'est vraiment de l'arnaque et j'aimerais trouver une autre solution que de porter plainte.

Par **moisse**, le **01/07/2013** à **17:48**

Bonjour,
Oubliez le dépôt de plainte, c'est une affaire purement civile.
SI vous êtes sure de vous, mais surtout du respect des règles de résiliation, il va falloir ferrailer.
Déjà commencer par actionner le médiateur de l'énergie ici :
http://www.energie-mediateur.fr/saisir_le_mediateur/saisir_le_mediateur_en_ligne.html
Cela suffira peut-être à résoudre votre problème sans passer par la cas tribunal.

Par **virginieeee**, le **02/07/2013** à **10:57**

merci je vais essayer cette solution